



Procès-verbal de la réunion du jeudi 24 septembre 2020.

L'an deux mille vingt, le jeudi 24 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Serqueux à dix-neuf heures, conformément à la convocation du 11 septembre.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 73 Pouvoirs : 5

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Godin J. Delenin A. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Lethurgez M.J. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C Dion O. Legrand G. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Elie C. Frere P. But D. Dupard R. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P Duflos J.Y Devin R. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absent excusé : F. Godebout.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P. Henry
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Godin
- L. Grandrie excusée, pouvoir à E. Picard
- F. Bourguignon excusé, pouvoir à J.Y. Duflos
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé

Secrétaire de séance : I. Bréquigny.

M. le président s'assure que le quorum est atteint et débute la séance en remerciant M. Hermand, pour son accueil à la salle polyvalente de Serqueux. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Désignation des membres des 12 commissions de la C.C.4.R

M. Picard débute la séance en proposant aux élus de s'inscrire dans les différentes commissions communautaires, en faisant passer dans les rangs, un document à compléter.

M. Cosquer demande à M. Picard pourquoi les commissions culture, sport et jeunesse ont été supprimées.

M. Picard répond que ces commissions œuvraient essentiellement pour l'attribution de subventions qui peuvent toujours être demandées et examinées maintenant par le bureau avant passage en conseil.

La liste des délégués siégeant dans les 12 commissions se décompose ainsi :

<u>Administration générale R.H. communication</u>		<u>Finances/budget</u>	
Président de la commission : Eric Picard		Président de la commission : Eric Picard	
Membres :	José Blondé	Membres	
	Roger Décarnelle	:	Roger Décarnelle
	Philippe Lemerrier		Philippe Lemerrier
	Jean-Pierre Letellier		Pascal Legay
	Corinne Morda		Françoise Deschamps
	Thomas Hermand		Odile Dion
			Jérôme Grisel
			Patrick Frère
			Christine Lesueur et Jean-Noël Canu

Développement économique, emploi et formation	
Président de la commission : Christine Lesueur	
Membres :	Isabelle Bréquigny
	Germain Galloo
	Jody Horcholle
	Florence Legendre
	Pascal Legay
	Sabrina Goulay
	Pascale Dupuis
	Laurent Devaux
	Jean-Noël Canu

Développement touristique		Santé	
Président de la commission : Christine Lesueur		Président de la commission : Emmanuel Broux	
Membres :	Michelle Bellay	Membres :	Marie-José Léthurgez
	Daniel Billot		Jean-Manuel Buquet
	José Blondé		Françoise Deschamps
	Florence Legendre		Karine Buquet
	Jean-Manuel Buquet		Dominique But
	Jean-Noël Canu		Marie-France Devillerval
	Mylène Gilles		Laurent Devaux
	Sabine Dieutre		Françoise Asselin
	Sophie Petit		Christian Ducrocq
	Pierre Bos		
	Michel Lejeune		
	Laurent Devaux		
	Odile Dion		
	Sabrina Goulay		
	Thierry Martin		
	Françoise Asselin		

Politique du logement et amélioration du cadre de vie	
Président de la commission : Jean-Claude Delwarde	
Membres :	Isabelle Bréquigny
	José Blondé
	Dominique Rimbert
	Roger Décarnelle
	Florence Legendre
	Marie-José Lethurgez
	Annie Delenin
	Marcel Coaillet
	Jean-Pierre Henry
	Jean-Pierre Letellier
	Laurent Devaux
	Laurent Fournier
	Sabrina Goulay
	Yves Quesney
	Patrick Dury

<u>Action sociale et gens du voyage</u>		<u>Gestion des déchets</u>	
Président de la commission : Isabelle Bréquigny		Président de la Commission : Bruno Nottias.	
Membres :	Joëlle Godin	Membres :	Philippe Lemerrier
	Florence Legendre		Francis Larchevêque
	Marie-José Lethurgez		Françoise Deschamps
	Chantal Cumont		Jean-Marc Gaillon
	Dominique But		Alain Beaufile
	Jean-Yves Duflos		Marcel Coaillet
	Jean-Pierre Henry		Philippe Dion
			Patrick Dury

GEMAPI EAU ET PCAET

Président de la commission : Bruno Nottias

Membres :	Michelle Bellay
	José Blondé
	Philippe Lemerrier
	Jean-Noël Canu
	Marcel Coaillet
	Philippe Dion
	Jérôme Grisel

Petite enfance/enfance jeunesse

Président de la commission : Céline Elie

Membres :	Michelle Bellay
	Isabelle Bréquigny
	Joëlle Godin
	Valérie Baguet
	Florence Legendre
	Marie-José Lethurgez
	Nathalie Guedes
	Karine Buquet
	Corinne Leroux
	Sabine Dieutre
	Joël Decoudre
	Laurent Devaux
	Yves Quesney
	Christian Ducrocq

Espace / mobilité / MSP/ PEM

Président de la commission : Thomas Hermand

Membres :	Isabelle Bréquigny
	José Blondé
	Florence Legendre
	Pierre Bos
	Jean-Pierre Henry
	Sabrina Goulay
	Françoise Asselin
	Christine Lesueur

Numérique/télétravail

Président de la commission : Thomas Hermand

Membres :	Isabelle Bréquigny Jean-Marc Gaillon Corinne Morda. Christine Lesueur
	Roger Décarnelle Mylène Gilles
	Florence Legendre Laurent Fournier.

Election des membres de la Commission d'appels d'offres (C.A.O.)

M. Picard poursuit l'ordre du jour avec l'élection des membres de la C.A.O. en indiquant que les réunions ont lieu en journée. Les élus doivent donc être disponibles en journée pour assurer la présence du quorum.

Les listes déposées sont les suivantes :

- Titulaires : Philippe Dion, Jean-Claude Delwarde, Mickaël Beuvin, Michel Lejeune, Emmanuel Broux.
- Suppléants : Florence Legendre, Germain Galloo, Laurent Fournier, Françoise Deschamps, Marie-France Devillerval.

Les élus sont d'accord à l'unanimité pour un vote à main levée.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour élire les membres suivants :

- Président de la C.A.O : Eric Picard.
- Titulaires : Philippe Dion, Jean-Claude Delwarde, Mickaël Beuvin, Michel Lejeune, Emmanuel Broux.
- Suppléants : Germain Galloo, Florence Legendre Laurent Fournier, Françoise Deschamps, Marie-France Devillerval.

Election des membres de la Commission de délégation de service public (C.D.S.P)

M. Picard demande aux élus de délibérer pour élire les membres de la Commission de Délégation de Service Public. Mme Elie prend la parole pour ajouter que la commission se réunira rapidement pour attribuer le renouvellement de la délégation de la structure multi-accueil de Gournay (courant octobre). Chaque année la commission D.S.P. se réunira pour faire un bilan.

Les listes déposées sont les suivantes :

- Titulaires : Florence Legendre, Jean-Claude Delwarde, Céline Elie, Marie-France Devillerval, Corinne Morda.
- Suppléants : Philippe Dion, Marie-Josée Lethurgez, Dominique Rimbert, Karine Buquet, Jean-Pierre Henry.

Les élus sont d'accord à l'unanimité pour un vote à main levée.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité afin d'élire les membres suivants :

- Président de la C.D.S.P : Eric Picard.
- Titulaires : Florence Legendre, Jean-Claude Delwarde, Céline Elie, Marie-France Devillerval, Corinne Morda.
- Suppléants : Philippe Dion, Marie-Josée Lethurgez, Dominique Rimbert, Karine Buquet, Jean-Pierre Henry.

Désignation des délégués à l'office du tourisme des 4 rivières

Une délibération doit être prise pour désigner 5 délégués pour siéger au conseil d'administration de l'office du tourisme des 4 rivières, comme le prévoit l'article 12 des statuts de l'office du tourisme.

Pierre Bos, Jean-Marc Gaillon, Jean-Noël Canu, Odile Dion et Sophie Petit sont désignés pour siéger à l'office de tourisme des 4 rivières, à l'unanimité par les membres présents.

Désignation d'un délégué de l'office du tourisme de Forges-les-Eaux

Comme le prévoit l'article 11 des statuts de l'office du tourisme de Forges, la C.C.4.R doit délibérer pour désigner un délégué pour siéger dans cet office du tourisme.

M. Canu Jean-Noël est désigné pour siéger à l'office de Forges à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un délégué au conseil de surveillance de l'hôpital local de Gournay en Bray

Une délibération doit être prise pour désigner un délégué pour siéger au conseil d'administration de l'hôpital local de Gournay-en-Bray.

Emmanuel Broux est désigné à l'unanimité par les membres présents pour siéger au conseil de surveillance.

Désignation des délégués au Lycée Delamarre-Debouteville de Forges les Eaux

La C.C.4.R doit délibérer pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au lycée Delamarre-Debouteville de Forges-les-Eaux.

M. Jody Horcholle est désigné titulaire et Mme Céline Elie suppléante.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Désignation des délégués au collège St Exupéry de Forges-les-Eaux

Une délibération doit être prise pour désigner un délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège St Exupéry de Forges-les-Eaux.

Titulaire : Thomas Hermand suppléant : Corinne Morda.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Désignation des délégués au Collège Rollon de Gournay-en-Bray

La C.C.4.R doit délibérer pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège Rollon de Gournay-en-Bray

Titulaire : Jean-Luc Cosquer suppléant : Valérie Baguet.

En fin de réunion, Mme Elie s'est entendue avec M. Cosquer, ce dernier laisse sa place en tant que délégué titulaire. C'est donc Mme Elie qui siégera au conseil d'administration du collège Rollon en tant que délégué titulaire.

Désignation d'un délégué au C.N.A.S.

Une délibération doit être prise pour désigner un élu qui siègera au C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale) pour représenter la collectivité au sein de cette structure. Le C.N.A.S permet aux membres du personnel de bénéficier de prestations sociales, actuellement 40 agents de la collectivité en bénéficient.

Mme Isabelle Bréquigny sera déléguée au CNAS, le conseil délibère à l'unanimité.

Désignation d'un délégué à La mission locale du Talou

Une délibération doit être prise pour désigner un délégué pour siéger à la mission locale du Talou, association qui gère l'accompagnement (administratif, financier...) des jeunes (16-25 ans).

Mme Isabelle Bréquigny sera déléguée à la mission locale du Talou, le conseil délibère à l'unanimité.

Régularisation de la délibération des délégués au SYGOM

Une nouvelle délibération doit être prise pour l'élection des délégués qui siègeront au S.Y.G.O.M. En effet, une délibération a déjà été prise en juillet dernier pour nommer 5 titulaires et 5 suppléants. N'ayant pas la bonne information, ce nombre a été désigné par rapport à la population communautaire. En fait, il s'agissait de prendre en compte la population des 4 communes siégeant dans ce syndicat, soit moins de 2000 habitants ramenant le nombre de délégués titulaires à deux et deux suppléants.

De ce fait, chacun des 10 élus désignés le 16 juillet a été contacté. Ces délégués se sont accordés pour la désignation suivante :

- Délégués titulaires : Karine Buquet et Patrick Frère
- Délégués suppléants : Emmanuel Broux et Sylviane Carpentier.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acter cette élection.

Désignation des délégués pour siéger à la commission départementale de sécurisation des passages à niveau

La Préfecture de l'Eure a adressé un courrier à la CC4R pour la commission départementale des passages à niveau. Cette commission vient d'être nouvellement créée par décision gouvernementale, elle se réunira pour la 1^{ère} fois le 28 septembre prochain à Evreux et sera gérée par la D.D.T.M. Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant. Titulaire : Emmanuel Broux suppléant : Thomas Hermand.
Le conseil délibère à l'unanimité.

Modification de la délibération pour fixer le taux d'indemnité des élus.

La Préfecture de Seine-Maritime a adressé un recours gracieux à la CC4R portant sur la fixation du taux d'indemnité des élus. Ce recours précise que le taux d'indemnité des conseillers ayant reçu délégation ne doit pas dépasser 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, alors que la délibération du 16 juillet prévoyait un taux de 15%, il est également précisé que les indemnités ne doivent pas dépasser l'enveloppe globale.

Après débat et échange divers en réunion de bureau, les élus ont décidé, à la majorité, de proposer la délibération fixant les taux suivants :

- Indemnité du président : 66,75% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité des 7 vice-présidents : 23,98% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité du membre du bureau ayant reçu délégation : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

M. Lemerrier demande le montant des indemnités.

M. Picard répond que le président percevra une indemnité brute de 2596€, les vice-présidents : 932€, et le conseiller communautaire délégué : 233€ (Jean-Noël Canu).

Le conseil communautaire délibère à la majorité, moins une abstention de Jean-Noël Canu.

Remboursement de frais de déplacement des élus

Une délibération doit être prise pour rembourser les élus dans leurs frais de déplacements à des réunions externes ou déplacements (frais kilométriques, repas, hébergement etc...). Les frais occasionnés pour assister au conseil communautaire, commission ou réunion de bureau ne sont pas pris en charge. Il est demandé à chacun des élus de favoriser le co-voiturage. Le barème de remboursement est celui fixé par le décret en vigueur au 1^{er} février 2019.

Mme Legendre demande si cette délibération est rétroactive.

M. Picard lui répond que oui, puisqu'il y avait déjà une délibération prise à ce sujet.

Délibération pour fixer le montant de la taxe de séjour 2021.

Une délibération doit être prise pour arrêter les différentes tarifications de la taxe de séjour avant le 30 septembre 2020, pour être mis en application au 1^{er} janvier 2021. Il est proposé de rester sur les tarifs qui étaient applicables en 2020, à savoir :

Palaces	4,00
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 5 étoiles	2,50
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 4 étoiles	2,00
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 3 étoiles	1,50
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 2 étoiles, village vacance 4 et 5 étoiles	0,90
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme 1 étoile, village vacance 1, 2 et 3 étoiles. Chambre d'hôtes, auberge collective.	0,80
Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans	0,60

des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	
Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
Terrains de camping et terrain de caravanage non classé ou en attente de classement	0,20

- Les tarifs appliqués s'entendent par adulte et par nuitée.
- Application du taux de 5% pour les hébergements non classés ou en attente de classement, avec un maximum de 2,30€.
- La période sur laquelle la taxe sera due est du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- La période de collecte du recouvrement de la taxe est semestrielle soit :
 - Du 1^{er} janvier au 30 juin : recouvrement début juillet
 - Du 1^{er} juillet au 31 décembre : recouvrement début janvier.
- Le montant du loyer maximal en dessous duquel la taxe n'est pas due : 1 €/nuitée.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Approbation de la modification des statuts du S.I.E.A.E de l'Epte

Le S.I.E.A.E de l'Epte a délibéré en février dernier pour l'adoption de leurs nouveaux statuts qui doivent désormais être validés par les 3 communautés de communes adhérentes dont la C.C.4.R. Dans ces nouveaux statuts, la compétence GEMAPI a été introduite. Le nombre de délégués a diminué. Pour la C.C.4.R, il conviendra de délibérer en fin d'année pour désigner 10 délégués titulaires et 10 suppléants.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour conventionner avec la Préfecture pour la mise en place du dispositif de dématérialisation des actes transmissibles au contrôle de légalité

L'article 128 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 rend obligatoire l'envoi électronique des actes soumis au contrôle de légalité par les E.P.C.I. C'est pourquoi, la C.C.4.R doit délibérer pour conventionner avec l'état pour la mise en place de la procédure « Actes ». La collectivité devra également acheter la clé de sécurité de transmission des actes et la mise en place du logiciel.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle de l'association de l'union des victimes de Lubrizol.

L'association de défense des victimes de Lubrizol située à Forges les Eaux a adressé à la C.C.4.R une demande de subvention exceptionnelle afin de palier aux frais de justice. Les membres du bureau ont proposé le versement exceptionnel d'une subvention de 500€. Une manifestation est organisée à Rouen ce samedi pour le 1^{er} anniversaire de la catastrophe.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Modification de la délibération pour le versement de la subvention à l'école de musique de La Feuillie

Une délibération modificative doit être prise pour le versement de la subvention accordée en février dernier par le conseil communautaire à l'école de La Feuillie. Le mandatement effectué pour ce versement à hauteur de 5000€ a été

rejeté par la trésorerie à cause de la dénomination de l'association. Il convient donc d'intituler « école de musique de La Feuillie/EMMA ».

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération autorisant le recrutement d'un contractuel pour renouvellement de contrat

Une délibération doit être prise pour autoriser le renouvellement d'un contrat de l'agent contractuel en charge du R.A.M.I, contrat qui arrive à échéance en octobre. Il s'agit d'un emploi permanent sur le grade d'éducateur de jeunes enfants relevant de la catégorie A, à temps complet pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour arrêter la partie fiscalisable de la contribution GEMAPI 2021.

Une délibération doit être prise pour arrêter la partie fiscalisable de la contribution G.E.M.A.P.I demandée par les 4 syndicats et qui se décompose comme suit :

Contribution GEMAPI	Contribution 2020 GEMAPI	Contribution 2020 Hors GEMAPI	Contribution totale du syndicat	Contribution 2021 GEMAPI	Contribution 2021 Hors GEMAPI	Contribution totale du syndicat
SYMA de l'Andelle	76 931,00 €	19 005,00 €	95 936,00 €	80 883,00 €	19 981,00 €	100 864,00 €
SMBV de l'Arcques	18 135,00 €	7 053,00 €	25 188,00 €	18 135,00 €	7 053,00 €	25 188,00 €
SIEAE de l'Epte	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	118 672,00 €	13 185,00 €	131 857,00 €
Syndicat de la Bresle	49,00 €	0,00 €	49,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
Total :	205 115,00 €	26 058,00 €	231 173,00 €	217 740,00 €	40 219,00 €	257 959,00 €

Cette délibération doit être enregistrée avant le 1^{er} octobre 2020, pour être effective au 1^{er} janvier 2021. Celle-ci devra arrêter la partie fiscalisable (217 740€) qui figurera sur les feuilles d'imposition de taxe foncière des habitants de la C.C.4.R.

M. Legay demande si la CC4R a récupéré le versement qui devait avoir lieu en 2019.

M. Picard répond que le Sous-préfet sollicité à plusieurs reprises a confirmé son intention de trouver une issue à notre demande. Pour le moment, un dossier pré contentieux a été élaboré afin que cette demande ne reste pas sans suite.

M. Dion pense que le montant demandé par le SIEAE de l'Epte est très élevé. Il est étonné que la partie fiscalisable qui s'élève à plus de 118 000€, soit largement supérieure aux montants demandés par les autres syndicats.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

**Autorisation de conventionner avec la ville de Gournay-en-Bray pour création d'un service mutualisé
« communication »**

Considérant que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions, la CC4R et la ville de Gournay en Bray ayant besoin, pour leurs fonctionnements, de créer un service communication, il est proposé de mutualiser ce service afin de disposer d'un poste à temps plein pour les 2 entités. La convention de mutualisation fixe le cadre d'organisation et de prise en charge des frais liés à ce service. Une délibération du conseil doit autoriser le président à signer la convention.

La prise en charge est de 50% par la ville et 50% par la CC4R.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer l'acte de vente de l'acquisition d'un bâtiment pour la C.C.4.R

M. Picard informe les élus qu'il reporte ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil d'octobre.

En effet, les visites prévues dans ce bâtiment, n'ont pu avoir lieu, car la CC4R a récupéré les clés seulement en début de semaine. Un mail sera adressé aux élus, afin de leur permettre une visite sur place et ainsi pouvoir débattre de ce point lors du prochain conseil communautaire.

Ouverture d'un poste pour l'agent de l'office du tourisme

Une délibération doit être prise pour ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020 à l'office du tourisme des 4 rivières, ceci afin de palier au remplacement de l'agent titulaire actuellement en arrêt maladie et à son futur départ en retraite.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de conventionner avec le P.E.T.R pour l'élaboration du guide touristique 2021

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention avec le P.E.T.R pour l'élaboration du guide touristique 2021. Le P.E.T.R se charge d'établir un groupement de commandes pour éditer le guide touristique qui permettra à chacun des partenaires d'obtenir un meilleur tarif. Ce guide sera édité à 7500 exemplaires et concernera tout le Pays de Bray. Le fait d'ouvrir ce groupement permettrait d'obtenir le coût par exemplaire à 2,10€. Une demande de subvention sera adressée au Département et pourrait ramener le coût à 1,57€/exemplaire. 1500 exemplaires seront commandés par la C.C.4.R.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Désignation des délégués pour siéger au conseil de développement du P.E.T.R

Une délibération doit être prise pour désigner les délégués qui siégeront au conseil de développement du P.E.T.R, 2 titulaires et 2 suppléants doivent être nommés. Ce conseil est composé de 61 membres, il se réunit environ 2 fois/an. Son rôle est d'enrichir et d'approfondir les réflexions des élus dans les différents domaines de compétence comme la culture, le tourisme, l'environnement, les services à la population...

M. Picard rappelle que ces élus ne doivent pas être membre du comité syndical et du bureau du P.E.T.R pour se présenter au conseil de développement.

Titulaires : Jean-Marc Gaillon et Jean-Manuel Buquet.

Suppléants : Laurent Fournier et Patrick Dury.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

**Délibération pour la constitution du Jury pour choisir le groupement de constructeurs pour la maison
médicale de Gournay-en-Bray.**

Par délibération n° 119 en date du 21 novembre 2019, le conseil a autorisé le lancement des procédures et la constitution d'un jury pour l'examen et le choix des offres. Ces procédures ont été lancés, les offres reçues.

Suite aux renouvellements électoraux, et afin de se conformer à la nouvelle constitution de l'assemblée, il convient d'acter par délibération la constitution du jury.

Il est proposé que ce dernier soit constitué de la façon suivante :

- Président de la CC4R
- Membres de la C.A.O
- Trois architectes ou personnes compétentes en architecture désignés soit par la Conseil de l'Ordre des Architectes, soit par le CAUE, soit par le maître d'ouvrage.

Les autres dispositions de la délibération n° 119 sont inchangées.

Mme Deschamps demande quand se réunira le comité de pilotage santé, s'il est toujours d'actualité.

M. Picard répond que ce comité se réunissait par le passé pour définir les besoins et le mode de fonctionnement interne. Actuellement ces choix ont été faits. L'ouverture des plis aura lieu en octobre et ensuite l'envoi du cahier des charges.

M. Legay demande à avoir des précisions sur les articles parus dans les journaux sur la maison médicale de Gournay.

M. Picard répond qu'en juin, certains médecins se sont rendus compte que ce qui avait été dit en 2019, était en fait la réalité. En 2019, M. Picard avait précisé que cette maison médicale ne serait pas livrée avant fin 2021, car la procédure de construction en marchés publics est longue. Avec le confinement et la période électorale, le planning de plus dû être recalé et les réunions n'ont pas pu avoir lieu. Le dossier avance mais le bâtiment ne pourra être livré avant fin 2021.

M. Lemercier demande le montant du projet.

M. Picard répond que l'enveloppe estimée est de 3 millions d'euros pour ce projet.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

M. Lejeune quitte la séance.

Délibération pour la prise en charge à titre exceptionnelle des frais liés au COVID, pour l'enlèvement des déchets

Une délibération doit être prise suite au rejet par le trésorier de mandats du SIEOM. En effet, le trésorier a rejeté des mandats pour des factures Ikos et Coved car il souhaite une délibération du conseil communautaire pour régler ces deux factures.

Par courrier en date du 30 juillet 2020, les entreprises IKOS et COVED, respectivement titulaires de marchés de collecte et d'élimination des déchets, ont sollicité la collectivité pour obtenir un soutien exceptionnel pour la prise en charge financière des surcoûts générés par l'équipement des employés durant la crise sanitaire pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Ces entreprises ayant mis tous les moyens indispensables pour assurer la prestation pendant cette période, sans aucune interruption de service, il est proposé d'accepter à titre exceptionnel et sans que cela ne soit acquis pour l'avenir, une participation à ces dépenses.

Les montants sont les suivants :

COVED : 5 166,65 € TTC

IKOS : 18 954,69 € TTC

Afin de maintenir l'activité sanitaire de collecte des déchets indispensable sur notre territoire et de marquer notre soutien à ces entreprises, il est proposé d'acter cette délibération.

M. Décarnelle demande si les agents de ces entreprises ont perçu la prime Covid.

M. Picard répond que oui, les agents ont perçu cette prime. Ce marché a été signé il y a 8 ans, ce genre de situation liée au Covid pèse sur le budget de l'entreprise qui ne pouvait évidemment pas anticiper ces frais.

M. Cosquer ajoute que pendant le Covid, les agents de la Coved n'étaient pas équipés (masque).

Mme Goulay demande si cette somme sera répercutée sur la redevance incitative et si ces deux entreprises ont été compensées par des aides de l'état.

M. Picard répond que ce montant demandé par les 2 entreprises ne sera pas répercuté sur la facture de redevance incitative. Les aides attribuées par l'état à ces deux entreprises ne concernent que le chômage partiel.

M. Galloo ajoute que la Coved demande une compensation pour la fourniture de masque et de gants, pour Ikos, il s'agit des charges financières, fiscales et le matériel. Il se demande si la CC4R est dans l'obligation de payer ces charges financières et/ou fiscales, sinon, d'autres entreprises pourront faire le même genre de demande.

M. Dion pense que la période sanitaire n'est pas terminée, et qu'il pourrait y avoir d'autres demandes.

M. Picard indique que s'il y a d'autres demandes, elles seront refusées.

Après débat et échange divers, un vote à main levée est organisé.

Le conseil communautaire délibère à la majorité pour cette délibération, moins **30 votes contre de** : D. Rouzé, M. Beuvin, C. Ducrocq, F. Asselin, P. Dupuis, G. Lesueur, J. Grisel, P. Mariette, T. Martin, S. Goulay, M. Gibaux,

I. Duval, R. Devin, O. Dion, P. Dion, L. Devaux, J.P. Letellier, S. Petit, S. Dieutre, G. Fleury, S. Haché, M. Legrand, C. Cumont, A. Beauvils, J.L.Cosquer, D. But, D. Rimbert, P. Legay, S. Carpentier, R. Décarnelle. **8 abstentions** de C. Morda, L. Fournier, P. Dury, P. Frère, M.J. Lethurgez, F. Legendre, P. Lemerancier et M. Gilles et **39 votes pour**.

Informations et questions diverses

- **Subvention collège Rollon :**

Un professeur d'E.P. S du collège Rollon a adressé une demande de subvention exceptionnelle à la CC4R pour emmener les collégiens à la piscine de Forges, pendant la fermeture de la Piscine de Gournay. Cette demande sera présentée lors du prochain conseil.

- **Maisons médicales :**

Les maisons médicales de Forges et Gaillefontaine ont été livrées. Celle de Gaillefontaine a accueilli ses premiers patients lundi dernier. Celle de Forges ouvrira début octobre. L'inauguration de ces maisons médicales se déroulera début novembre, une date est à l'étude et sera communiquée prochainement.

- **Dérogation repos dominical :**

La mairie de Gournay en Bray a adressé à la C.C.4.R une demande d'ouverture des commerces dans le cadre de dérogation au repos dominical sur la période 2021 pour 12 dimanches. Conformément à la loi n°2015-990 du 6 août 2015, un avis du conseil est demandé. Il n'y a pas d'observation particulière de la part des élus.

- **Groupements de commande :**

M. Picard laisse la parole à M. Delwarde, qui dans le cadre de sa vice-présidence, souhaite promouvoir les services aux « petites communes » et propose de mettre en œuvre quelques groupements de commandes permettant d'optimiser les coûts de fonctionnement des communes et SIVOS qui souhaiteraient s'y associer

Un 1^{er} recensement va être envoyé aux communes et SIVOS pour estimer les besoins et solliciter les volontaires pour :

- Fourniture de bureau (papier, enveloppes surtout, mais également autre matériel selon le marché qui sera attribué).
- Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

D'autres groupements pourraient être lancés selon des besoins qui remonteront des communes.

Chaque commune devra répondre rapidement dès l'envoi de l'état des besoins et sera destinataire de sa livraison et de sa facturation (centralisation possible pour de très grosses livraisons communes).

M. Cosquer demande si un groupement de commandes des travaux de voirie sera établi prochainement.

M. Delwarde répond qu'il va s'en occuper par la suite.

Mme Deschamps ajoute que les produits d'hygiène commandés doivent respecter le protocole sanitaire.

M. Delwarde répond que les produits commandés respecteront le protocole en vigueur et que chaque participant fera sa commande, avec des tarifs négociés au volume.

Mme Petit demande si une liste des groupements de commande envisagée par la CC4R peut être transmise rapidement.

M. Delwarde répond qu'il faudra compléter le tableau des besoins et ajouter les éventuels groupements que les communes souhaitent mettre en place à la CC4R, dans la mesure du possible.

- **COVID - Aides CC4R/ région aux entreprises :**

Dans la lignée de la convention signée avec la Région, ci-dessous la liste des différentes entreprises ayant bénéficié d'une aide conjointe CC4R/Région dans le cadre du plan « impulsion relance »

Pour le moment, 8000 € ont été attribués dans le cadre du dispositif « impulsion relance Normandie ». 3 entreprises de Forges, 2 de Gournay et 1 à Ferrières. Cette aide était en complément des aides d'Etat du plan de relance.

- **Prochaines échéances**

- Le prochain Comité des maires se déroulera le mercredi 14 octobre à 18h à Gournay en Bray.
- Des Tables rondes par secteur se dérouleront sur le mois de novembre/décembre avec les conseils municipaux de chaque commune de la CC4R. Une invitation vous sera adressée par mail courant octobre.
- La réunion des secrétaires de mairie aura lieu le 19 novembre prochain. M. Picard remercie les maires de bien vouloir libérer leur secrétaire, pour pouvoir participer à cette réunion.
- Le Prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 29 octobre à 19h à la salle polyvalente de Ferrières en Bray.

- **Réunion en Visio conférence :**

M. Picard informe les élus que face à l'évolution de l'épisode sanitaire, si l'état imposait aux élus de ne plus se réunir, la CC4R ne pourrait pas cesser son activité et serait dans l'obligation d'organiser ses réunions en Visio conférence.

M. Devin informe le président que pour une réunion en Visio conférence, il faudrait que les accès internet et téléphonie fonctionnent, il précise que le téléphone de la mairie de Saumont la Poterie est en panne depuis le 11 août.

M. Picard ajoute que l'opérateur de téléphonie délaisse l'entretien du réseau cuivre, même lorsqu'il est complètement défaillant, à l'aube de l'arrivée de la fibre sur le territoire qui va régler la vitesse sur internet mais ne va pas régler le problème du téléphone. Il pense qu'un courrier pourrait éventuellement être adressé à l'opérateur au nom de toutes les communes.

M. Rimbart ajoute que sur sa commune (Beauvoir en Lyons), 4 poteaux téléphoniques sont cassés depuis 8 mois.

Mme Duval ajoute que les poteaux ne sont plus entretenus non plus sur son secteur.

M. Dion poursuit en précisant qu'il n'a plus d'accès internet à sa mairie (Pommereux) depuis 15 jours.

M. Décarnelle est inquiet pour l'avenir, car si les poteaux défaillants sont utilisés pour la fibre, cela risque d'être compliqué !

M. Gaillon précise que Seine-Maritime Numérique va organiser une réunion sur octobre/novembre pour présenter l'avancée des travaux de la fibre optique.

Mme Asselin informe les élus que la sculpture du Pont du Coq a été dérobée.

M. Devin répond qu'un dépôt de plainte a été fait par la mairie de Saumont la Poterie.

M. Gibaux informe les élus qu'une demande de subvention a été adressée de la part de l'école de cirque de Roncherolles et souhaite qu'elle soit analysée.

M. Picard ajoute qu'une commande groupée de masque pourrait éventuellement être organisée à nouveau si les communes sont intéressées.

M. Legay fait part aux élus que les travaux de la zone d'activités de La Feuillie sont pratiquement terminés et que deux permis de construire ont été déposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Signature des délégués :

[A large collection of handwritten signatures in black and blue ink, including names such as: Deschamps, Bouchard, Leduc, and others.]